

1227 2009

Comité de Pilotage
Stratégie Nationale de Protection Sociale

COMITE TECHNIQUE DE PREPARATION

La Présidente

**Objet : Atelier de validation du document de la
Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)**

*Abd. Watt
06 4 07 54 94
00 222 525
80 54
(M)*

Monsieur, Madame

Le Comité technique de préparation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale vous convie à l'atelier de validation du document de la SNPS qui se tiendra du **05 au 06 Octobre 2005** à l'Hôtel NGor Diarama/Dakar.

La restitution portera sur les travaux des groupes thématiques suivants :

- Sécurité sociale pour la formulation de la SNPS ;
- Réduction des chocs pour groupes vulnérables ;
- Réduction gestion des risques majeurs et catastrophes ;
- Gestion extension Protection sociale
- Et le projet de document de la Stratégie nationale de Protection Sociale.

Les participants seront entièrement pris en charge par les organisateurs du séminaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

PJ : Programme de l'atelier
Liste des destinataires

**ANALYSE : Arrêté portant nomination des
Représentants du MFDSSN au Comité de
pilote de l'élaboration de la Stratégie de
Protection Sociale (SPS)**

Le Ministre de la Famille, du Développement Sociale et de la Solidarité Nationale

Vu la loi la constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

Vu le décret n°2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier ministre;

Vu le décret n°2004-562 du 22 avril 2004 portant nomination des Ministres;

Vu le décret n° 2004-564 du 28 avril 2004 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères, modifié.

« Vu le décret créant le Comité national de pilotage de l'élaboration de la stratégie de protection sociale »

Sur proposition de

ARRÊTE

Article premier : Il est désigné deux (02) représentants du MFDSSN devant siéger au Comité de pilotage de l'élaboration de la Stratégie de Protection Sociale.

Article 2 : Les représentants du MFDSSN au Comité de pilotage sont :

- Madame/Monsieur
- Madame/Monsieur

Article 3 : Les Représentants du MFDSSN restent à la disposition du Comité de pilotage pendant tout le processus d'élaboration de la SPS ;

Article 4 : Ces représentants au comité de pilotage doivent, pour mission de du MFDSSN:

- garantir la performance et la qualité de leurs contributions au processus participatif ;
- assurer la participation effective et active du MFDSSN dans le processus d'élaboration de la SPS ;
- faciliter les échanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques issues du MFDSSN ;
- veiller à l'exécution correcte des missions qui leur sont confiées selon le calendrier adopté ;
- préparer des rapports séquentiels portant sur l'évolution du processus d'élaboration de la SPS à présenter au MFDSSN.

Le Ministre

d'exécution du BCI a été moyen pour cet axe stratégique, avec un taux de 57,26%, dont 41% pour l'Etat et 79,51% pour les bailleurs.

De manière spécifique, la programmation du BCI montre l'effort additionnel de l'Etat et des bailleurs dans le secteur de la nutrition est de 13% par rapport aux prévisions du PAP.

Quant au secteur Cadre de vie et habitat, l'effort additionnel consolidé (BCI) de l'Etat et des bailleurs est le plus élevé de l'axe 2 du DSRP, avec 44% de plus que prévu. Le financement est essentiellement fait par l'Etat. L'exécution financière est restée toutefois très moyenne (58,6%).

Pour le ministère en charge des ressources naturelles et de l'environnement il y a eu un effort additionnel par rapport aux prévisions du DSRP. Cependant, le taux d'exécution du BCI reste également moyen (à peine 50%).

Pour le secteur de l'Eau et de l'assainissement, la programmation du BCI est juste équivalente à la prévision du DSRP. L'exécution reste élevée (84% pour l'assainissement et 101,5% pour l'eau potable). Les ressources internes n'ont été exécutées qu'à hauteur de 36% en 2008 pour le secteur de l'eau potable.

Une des difficultés réside dans les lenteurs très souvent notées dans les procédures de passation de marchés, avec des retards importants dans les délais et dans l'exécution. Ces contraintes contribuent à affaiblir les capacités d'exécution financière du secteur et partant les performances en matière d'absorption des ressources allouées. Au niveau de l'assainissement rural, les niveaux actuels de mobilisation de financement, des délais d'instruction des nouvelles requêtes, des capacités de réalisation des entreprises et des mécanismes opérationnels, les simulations dans le sous-secteur démontrent que les objectifs réalistes seraient de 41% en 2015.

II. 3 Axe « protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes »

Pour relever les défis de cet axe, diverses initiatives sectorielles ont été prises par l'ensemble des acteurs à travers une série de mesures : des lettres de politique sectorielles sur la sécurité sociale, l'équité et l'égalité de genre, le développement, la mise en place du conseil de la sécurité sociale, et des actions en faveur de certaines catégories vulnérables comme les personnes handicapées et les retraités, la mise en place de mutuelles de santé.

L'effort de programmation budgétaire de l'axe a presque doublé par rapport aux prévisions du DSRP. Cependant, l'exécution a été très moyenne, avec 48,2% en 2008, dont 46% pour l'Etat et 64% pour les PTF.

2.3.1. Réforme et Renforcement des Systèmes formels de Sécurité sociale

En matière de **lutte contre l'évasion sociale, la promotion et la prévention des risques sociaux**, les actions prioritaires retenues tournent autour de la mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale, du renforcement du dispositif de régulation de la sécurité sociale par la COSRISS, de la consolidation et de l'élargissement du champ de

couverture pour inclure des prestations en cas de chômage involontaire et assurer une assurance sociale aux sénégalais de l'extérieur. Un programme opérationnel de lutte contre l'évasion sociale a été préparé.

Pour le renforcement des capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux, la tutelle des IPM a initié un plan de réforme systémique englobant les objectifs stratégiques du DSRP_2 notamment : (1) les voies et moyens pour l'extension de la couverture médicale des IPM passant entre autres par la lutte contre l'évasion sociale ; (2) la mise à jour du cadre réglementaire des IPM ; (3) la pérennisation des IPM garantie par leur assainissement.

L'objectif du **relèvement du niveau de pensions à 50% entre 2002 et 2011** a déjà été atteint en 2008. Des mesures ont été prises dans le cadre des réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite et ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels au FNR et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'IPRES.

Des contraintes ont été identifiées au niveau de cette composante. Elles sont notamment liées : au retard dans la formulation et la mise en œuvre d'une lettre de politique sectorielle « travail et sécurité sociale » et du programme de lutte contre l'évasion sociale ; au manque de données statistiques fiables relatives aux travailleurs du secteur formel privé ; à l'absence de cadre permanent de concertation, de mise en œuvre et de suivi des actions de cette composante ; au manque de données statistiques exhaustives relatives à l'assurance maladie obligatoire lié à la faible organisation des IPM.

2.3.2. Extension de la Protection sociale

Le défi lié à l'extension de la protection sociale a suscité une réelle dynamique dans la recherche de réponses appropriées aux niveaux des acteurs concernés dont les populations cibles elles-mêmes, à travers la poursuite de l'objectif de **renforcement des mutuelles de santé et d'amélioration du système d'assurance-maladie**. De nombreuses initiatives ont été mises en œuvre pour matérialiser les orientations stratégiques, mais force est de reconnaître qu'on est encore loin de relever les défis relatifs à l'exclusion de la majorité de la population des systèmes actuels de protection sociale.

Dans la mesure où les systèmes actuels de sécurité sociale n'assurent qu'à peine la couverture sociale de 20% de la population totale, le principal défi à relever est d'assurer un taux de couverture plus conséquent à moyen terme en optant pour l'extension de la protection à d'autres catégories socioprofessionnelles.

A cet effet, une stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie (SNECRM)⁴ a été définie en 2008.

Concernant la couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus au Sénégal (environ 650 000)⁵, 30% seulement bénéficient de couverture sociale assurée par l'IPRES et le FNR.

⁴ Source : Stratégie nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie – Août 2008

⁵ Source : Rapport plan SESAME 2008, IPRES)

Pour, le Plan SESAME, en application depuis 2006, l'Etat a consenti 800 millions de FCFA en 2008 pour un cumul de 2,2 milliards depuis 2006. Deux centres spécialisés en gériatrie ont été réhabilités.

Concernant le développement des nouvelles initiatives, chaque régime a prévu un plan de financement pour la mise en place des régimes d'une part, et d'autre part une subvention pour la pérennisation du régime pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture. Un décret instituant un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale a été signé en 2008. Le régime pour les ruraux a obtenu une inscription budgétaire pour 2008 de l'ordre de 310 millions pour la mise en œuvre du plan d'actions, même si ces ressources n'ont pas été débloquées.

Quant au régime des routiers, il souffre encore d'un défaut d'ancrage institutionnel et de portage politique. Néanmoins, il a pu franchir des étapes importantes de sa mise en œuvre débouchant sur son démarrage effectif en février 2008. La mutuelle sociale des travailleurs des transports routiers a signé des conventions avec des hôpitaux et centres de santé de Dakar.

En termes de **principales contraintes**, celles identifiées sont liées au : (i) défaut de mobilisation des ressources budgétaires ; (ii) défaut de portage institutionnel ; (iii) retard dans la mise en œuvre des régimes de couverture sociale dans le secteur agricole.

2.3.3. Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes

Pour une **promotion de stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux**, il a été entrepris, en 2008, une série d'activités de renforcement des capacités des acteurs. Ainsi, des parlementaires (30 sénateurs et députés) ont été formés et un réseau des parlementaires en réduction des risques de catastrophes est mis en place. Un guide d'un système d'alerte précoce, communément appelé SAP, a été élaboré.

En ce qui concerne le renforcement des capacités en matière de prévention des risques sociaux, des acteurs sociaux ont bénéficiés de sessions de formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Dans le cadre de la **coordination et la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes**, la plateforme nationale de **réduction des risques et catastrophes**, cadre institutionnel intersectoriel pour la gestion de tels risques et catastrophes, a été instituée par le décret 2008-211 du 04 mars 2008. Elle joue un rôle d'interface entre les différents acteurs concernés et sert de cadre de concertation et d'harmonisation des interventions pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Le plan de contingence national pour la **maîtrise des accidents industriels majeurs et les inondations**, bénéficiant du soutien de plusieurs partenaires, a été arrimé au plan ORSEC et mis en œuvre lors des inondations de l'hivernage 2008. Ces inondations ont concerné plus de 250 000 familles et causé d'importants dégâts, avec 88 écoles et 12 postes de santé sous les eaux. Les moyens financiers dégagés par l'Etat en 2008 s'élèvent à près de 6 milliards FCFA.

Dans le cadre de la couverture des risques agricoles, l'Etat du Sénégal a entrepris depuis plus d'une décennie une série d'études sur la faisabilité d'un système d'assurances agricoles.

La plus récente, élaborée à partir de 2004, est liée à la mise en œuvre de certaines dispositions de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP). Elle a abouti à la création en 2008 de la Compagnie Nationale d'Assurances Agricoles du Sénégal (CNAAS), société dotée de capitaux publics et privés (Etat du Sénégal, Sociétés d'assurances, Organisations de producteurs). Cette

société a été agréée en décembre 2008 par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances organe de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), siégeant à Libreville (République du Gabon).

Par ailleurs, le Commissariat à la Sécurité alimentaire et le Fonds de Solidarité nationale ont mené des opérations de distributions gratuites de vivres, d'aliments de bétails et de petits matériels de première urgence pour un montant global de 11,2 milliards.

L'assistance sociale aux groupes vulnérables a vécu un dynamisme avec les inondations allant d'une prise en charge temporaire pour leur alimentation, leur hébergement avant leur relogement définitif dans la zone assainie du Plan Jaxaay. Pour ce qui concerne les zones inondables restructurées, 389 quartiers sinistrés ont été recensés. Par ailleurs des PTF ont apporté leur soutien matériel et financier.

Le Fonds de Solidarité Nationale a permis d'assister 26 802 familles sinistrées en matériel et vivres (665 tonnes de riz) en 2008 dans le cadre du plan ORSEC.

Le volume financier mobilisé par l'Etat dans le cadre des fonds de solidarité nationale et de calamité est passé de 2 milliards de FCFA en 2007 à 2,35 milliards en 2008. Les collectivités locales ont par contre des difficultés à contribuer. La reconstitution du stock de sécurité alimentaire a bénéficié d'importantes dotations passant de 2,7 milliards en 2007 à 11,5 milliards F.CFA en 2008. Cette hausse s'explique par l'aide au monde rural en 2008.

La politique de Réduction des Risques de Catastrophe nécessite alors une vision globale et doit être accompagnée de mécanisme de coordination des institutions. L'éclatement entre de multiples services et organismes n'est toutefois pas profitable à un traitement rapide du risque qui devrait systématiquement faire appel à une coordination institutionnelle, et une rapidité dans la riposte.

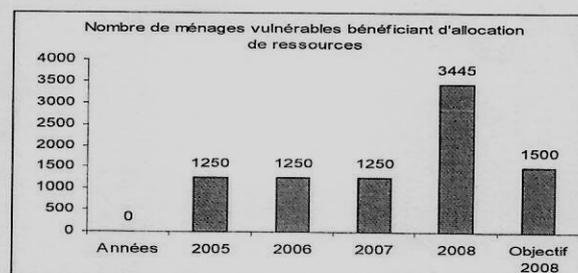
Cela implique un type de gouvernance reposant sur l'information et la participation de tous les acteurs. Les populations, qui sont les premiers à être affectées par les catastrophes, ont du mal à s'approprier la problématique de la réduction des risques de catastrophe.

2.3.4. Protection sociale et suivi des groupes vulnérables

De nombreuses interventions de l'Etat appuyées par les partenaires au développement et la société civile contribuent à la protection des groupes vulnérables au Sénégal.

Dans le cadre de la protection et le suivi des groupes vulnérables, l'objectif de 2008 a été atteint. En effet, le **nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources (assistance sociale), s'élève à 3 745, doublant même l'objectif de 2008 (1500).**

Graphique 13 : Nombre de ménages vulnérables allocataires



Source : Ministère Famille

Pour améliorer l'accès aux services sociaux par les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit, un programme d'appui par des allocations monétaires conditionnelles et non conditionnelles en faveur des familles pauvres a été mis en œuvre à travers le transfert de ressources aux groupes cibles.

Par ailleurs
En effet, des programmes spécifiques sont mis en œuvre en faveur des groupes vulnérables et des indigents, notamment : (i) la gratuité des accouchements et des césariennes sauf à Dakar ; (ii) l'accès gratuit aux antirétroviraux ; la gratuité des médicaments antituberculeux ; la subvention sur les coûts des traitements antipaludéens, diabétiques, anticancéreux, de l'insuffisance rénale, des cardiopathies ; le traitement gratuit du paludisme grave chez les enfants et les femmes enceintes et le prix subventionné des moustiquaires imprégnées ; la subvention pour la prise en charge des indigents ; la gratuité des soins aux aveugles et aux membres de leur famille.

D'autres actions pour l'accès aux services sociaux de base ont été réalisées, notamment la construction et l'équipement de services sociaux dans le domaine de l'éducation et de la santé (l'école de Ndiabène Gandiole), les cases de santé de Darou Rahma et de Bélinaybé.

Pour améliorer le ciblage, le suivi-évaluation et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables, des actions ont été engagées et/réalisées en 2008. C'est ainsi que dans le cadre de l'appui au dispositif de suivi évaluation des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, il a été réalisé la conception et la mise en place d'un Système de Suivi Opérationnel de Lutte contre la Pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant l'ensemble des acteurs.

L'objectif dudit système est de supporter les opérations de gestion et de suivi du programme national de lutte contre la pauvreté, pour créer un outil multifonctionnel et modulaire autour du volet suivi du DSRP et articulé à l'Observatoire des Conditions de Vie des Ménages et du Développement Humain. Un système d'information et de suivi évaluation de la pauvreté (SISE) a été mis à jour et paramétré. Une base de données a été réalisée et le ciblage des CPDV. Le système de suivi évaluation au niveau régional a été installé.

En matière de ciblage 200 relais communautaires ont été formés en 2008 contre 21 en 2007, soit une progression de 89,5%. Cette performance montre l'importance que revêtent le ciblage et le suivi des actions dirigées vers les groupes vulnérables.

Par ailleurs, il a été conduit une revue des systèmes de protection sociale et des scénarii établis pour des systèmes de cash transfert tenant compte de la capacité du pays. De plus une étude de faisabilité technique et financière pour une protection sociale universelle des familles ayant des enfants est disponible.

La principale contrainte de la composante « **protection sociale et le suivi des groupes vulnérables** » réside dans : (i) le faible taux de tirage sur les ressources extérieures au profit des groupes vulnérables (moins de 50% des ressources prévues ont été décaissées en 2008) ; (ii) méconnaissance des mécanismes de mobilisation des ressources PTIP par plusieurs services de l'Etat.

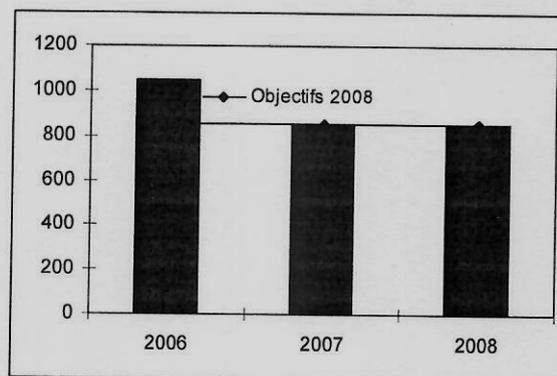
Il y a également la faible capacité technique en matière de planification, suivi, évaluation et gestion des programmes.

- **personnes handicapées**

En ce qui concerne la prise en charge des personnes handicapées, il n'y a pas eu de progrès notable. En effet, **le nombre de personnes handicapées appareillées s'est stabilisé à 850 en 2008. Il avait le même niveau en 2007.** Les programmes de réadaptation à base communautaire (RBC) ont intéressé 150 GIE en 2008 contre 120 en 2007. Le volume de financements octroyés aux personnes handicapées s'élève à 150 millions FCFA en 2008, contre 120 millions en 2007.

Quant à la loi d'orientation sociale, elle n'a pas enregistré d'évolution, aucun dispositif n'a encore été mis en place.

Graphique 3 : Nombre de handicapés appareillés



Source : Ministère Famille

• Personnes âgées

Pour ce qui est de la catégorie sociale « personnes âgées », des réalisations ont été enregistrées à travers les interventions du projet d'appui à la Promotion des Aînés (PAPA) qui a démarré ses activités avec une inscription au BCI de 108 millions FCFA en 2008 qui ont été entièrement mobilisés. La revalorisation et le paiement des pensions des personnes retraitées **selon une fréquence bimestrielle et non plus trimestrielle** sont parmi les mesures qui contribuent aussi à la protection et au bien-être des aînés. Le nombre de personnes âgées allocataires de ressources a été de 130 en 2008 contre 182 en 2007, soit une baisse de 52 bénéficiaires. Quant au volume de financements octroyés aux personnes âgées, il n'y a pas eu d'augmentation entre 2007 et 2008, le montant est resté à 100 millions FCFA.

• Jeunes

S'agissant des initiatives de protection sociale en faveur des jeunes, des actions entreprises concernent : (1) le programme « Jeunes dans les Fermes Agricoles » (JFA) ; (2) le programme d'équipement de 16 ateliers des Maisons de l'Outil et de création d'un réseau de 13 Entreprises de Boulangeries ; (3) le programme de création et de fonctionnement de 5 « Ecoles Atelier » à Saint-Louis et enfin le programme « Initiative pour l'Accès des Jeunes aux TIC contre la Fracture numérique et en faveur de la création d'Emplois ».

D'autres initiatives ont été enregistrées notamment avec le Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ) qui, dans le cadre du programme « Tout Petit Crédit » a permis de financer 125 jeunes commerçants ambulants de la banlieue et 125 microprojets pour un montant de cinquante millions (50 millions FCFA).

Par ailleurs, 100 jeunes apprentis chauffeurs ont été formés en conduite automobile jusqu'à l'obtention du permis de conduire.

Ainsi, 897 jeunes ont bénéficiés de formations en entrepreneuriat, 757 plans d'affaires ont été élaborés.

Au total, 920 jeunes ont pu trouver un travail temporaire et 200 000 jeunes et adolescents ont été sensibilisés sur la santé de la reproduction et obtenu des services avec un financement de 42 millions FCFA.

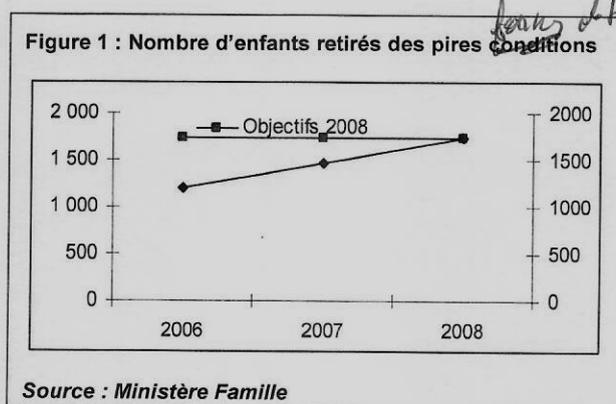
Dans le cadre de l'**accès aux services de protection et de soutien**, les actions suivantes ont été initiées : (i) pour la lutte contre les IST/VIH/SIDA, 219 061 personnes touchées, 206 618 dépistées du VIH dont 130 positifs, 6 212 clients reçus par les sages femmes ; 6252 clients reçus par les assistants sociaux ; (ii) En ce qui concerne l'animation économique qui consiste essentiellement à informer les jeunes des opportunités de formation, d'insertion et d'émigration légale, l'ANEJ a accueilli, informé, orienté 4 706 jeunes en 2008 ; (iii) s'agissant de la formation des jeunes, de nombreuses activités ont été menées entre autres dans les domaines des TIC, en entrepreneuriat, en mécanique et conduite automobile, aux techniques de montage et finition en stylisme et modélisme et en prestation de premier secours.

• Enfants en situation de vulnérabilité

Concernant le groupe enfants en situation de vulnérabilité, plusieurs initiatives ont été mises en place durant l'année 2008.

Il faut ajouter que pour les enfants en situation de vulnérabilité, la Direction du Travail et de la Sécurité Sociale a retiré, au cours de la période de septembre 2007 à février 2008, 3 061 enfants des pires formes de travail. Par ailleurs, 6 028 ont été empêchés d'être employés dans les pires formes de travail, soit au total 9 269 enfants.

Dans le cadre la prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité, l'objectif de 2008 a largement été atteint. En effet, le **nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégré dans le système socio éducatif** est passé de 1462 en 2007 à **13 108 en 2008, dont 1 731 par GINDDI, 4 191 par PLTPFTE, 3 061 par DTSS et 4 215 par DESPS.**



Durant les semaines de promotion à l'enregistrement des enfants à la naissance tenues dans les départements de Ranérou, Gossas et Mbacké en 2008, 8 854 enfants de 0-1an ont été déclarés et 16 385 enfants de 0 à 18 ans ont eu leurs requêtes établies.

En 2008, 1 020 enfants en situation de vulnérabilité ont bénéficié de services d'éducation formelle, non formelle, qualifiante, d'assistance judiciaire, de santé, de nutrition, d'habillement, de fournitures scolaires. Soixante (60) enfants de 3 à 5 ans issus de familles vulnérables ont été pris en charge par le centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye.

S'agissant de l'existence de textes juridiques conformes aux instruments juridiques internationaux souscrits, une étude d'harmonisation des textes a été validée.

Dans le cadre de la prise en charge des enfants par des structures, 8 centres (polyvalent, de sauvegarde, d'adaptation, AEMO) ont été réhabilités, équipés ou construits, pour une somme de 2,157 milliards de FCFA, le paiement des allocations annuelles aux tuteurs judiciaires a été de 4,639 milliards. Le centre GINDDI a financièrement assisté 4 191 enfants issus de familles pauvres.

- **Femmes en situation de vulnérabilité**

Pour les femmes en situation de vulnérabilité, des progrès substantiels ont été enregistrés en 2008 dans le domaine de la lutte contre les pratiques néfastes faites aux filles et aux femmes par le renforcement de la coordination des activités mises en œuvre et la conduite d'une revue détaillée. Concernant l'abandon de l'excision, environ 1 000 nouveaux villages ont adhéré au principe grâce à des ONG.

- **Personnes déplacées et réfugiés**

Les initiatives en faveur des Personnes déplacées et réfugiées sont menées en partie par l'ANRAC qui a bénéficié d'un financement de 9 milliards FCFA des PTF dans le cadre du PARC, tandis que l'Etat a consenti une contrepartie de 200 millions de FCFA.

Des actions ont permis le retour et la réinsertion de 100 familles du département de Ziguinchor, à travers l'appui à la reconstruction et à l'équipement des habitations, des infrastructures communautaires de base (écoles, puits etc.), l'appui en vivres, la dotation de kits agricoles pour un montant de 213,2 millions de FCFA.

- **Population**

Pour l'amélioration de la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de population, 225 millions CFA ont été mobilisés dans le BCI 2008.

2.3.5. Conclusion Partielle

La mise en œuvre des actions prioritaires relevant de la Protection sociale reste encore timide malgré tous les efforts déployés en 2008. Le ratio de couverture des besoins en 2008 a été globalement satisfaisant mais les niveaux d'exécution des ressources programmées n'a pas été fameux, expliquant ainsi la faiblesse des réalisations d'activités.

En ce qui concerne la Protection sociale, l'analyse de la situation actuelle a permis de relever les contraintes citées plus haut et de formuler les recommandations qui aillent, entre autres, dans le sens d'accompagner de manière plus soutenue la mise en œuvre des plans d'actions et d'inscrire la protection sociale dans les priorités en se fixant comme objectif d'atteindre un ratio budgétaire pour le gouvernement.

En termes de financement, la composante « Réforme et Renforcement des Systèmes formels de Sécurité sociale » a obtenu en 2008 une très bonne programmation financière de la part de l'Etat (2,182 milliards de FCFA), même si l'exécution est très faible (33,86%).

S'agissant de l'extension de la Protection sociale, il faut noter qu'elle bénéficie d'une inscription de près de 4 milliards de FCFA dans le BCI de 2008, par une programmation des PTF. Le taux d'exécution du BCI pour la composante est de 64%. L'Etat n'a pas exécuté ses ressources programmées.

Le montant global affecté en 2008 à des groupes vulnérables (ménages, femmes, PVVIH,...) s'élevait à 138 millions de FCFA.

En définitive, la prise en compte des actions prioritaires de cet axe s'est améliorée en 2008 par rapport à 2007, mais d'importantes actions restent à faire pour accroître la mobilisation des ressources pour ce secteur.

II.4. Axe « bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif »

Dans cette partie, la revue couvre la gouvernance économique et financière, la gouvernance judiciaire et la gouvernance locale. La mise en œuvre de l'axe « Bonne gouvernance, développement décentralisé et participatif » a enregistré des résultats satisfaisants.

2.4.1. Gouvernance économique et financière

La bonne gouvernance (à travers le PNBG) et le plan d'actions PEFA, constituent les leviers retenus par le DSRP en vue de conforter l'État de droit l'efficacité et la transparence dans la gestion économique et sociale.

Dans le cadre de l'**amélioration de la qualité du service public**, la loi d'orientation sur les agences d'exécution a été élaborée et devrait être adoptée en 2009 ..

Après la revue en 2007 des performances de son système de gestion des finances publiques à travers un exercice PEFA, un plan d'action PEFA (2008-2010) a été adopté et mis en oeuvre **afin de répondre aux besoins d'amélioration de la gestion des finances publiques**.

2.4.1.1. Amélioration du dispositif de préparation du budget de l'Etat

En matière d'**allocation stratégique des ressources, les pouvoirs publics poursuivent leurs efforts de protection des dépenses au profit des secteurs sociaux et de mise en œuvre d'une budgétisation fondée sur les stratégies publiques**, avec treize ministères sectoriels mis sous CDSMT, depuis 2006. Ainsi, la part du budget des Ministères sous CDSMT est passée de 33% en 2007 à 49,3% en 2008⁶.

L'expérimentation de l'approche CDMT s'est poursuivie en 2008 dans la perspective de s'aligner progressivement sur les pratiques internationales et de promouvoir la culture de la performance dans la gestion des finances publiques. En attendant l'aboutissement du chantier de réformes engagé par l'UEMOA pour la mise en place de systèmes de budgets programmes dans les Etats-membres, l'approche par ministère a été poursuivie et couvre désormais 13 ministères. Les difficultés rencontrées dans la mise en place de l'approche CDSMT sont les suivantes :

- le déficit de capacités techniques dans les domaines de la gestion des politiques publiques et du cycle de vie des projets de développement ;
- les difficultés rencontrées dans l'identification d'indicateurs appropriées pour la mesure des résultats de certains ministères ;
- la non prise en compte des prévisions de tirages sur ressources extérieures dans la détermination des plafonds budgétaires annuels ;
- l'absence de système permanent d'information dans la plupart des ministères.

Il faut noter que la généralisation connaît des obstacles, notamment la définition des lettres de Politique sectorielle (LPS) et la réalisation des revues de dépenses publiques pour les ministères qui n'en ont pas⁷.

⁶ Pour rappel, la part du budget des Ministères sous CDSMT était de 28% en 2006. Elle est estimée à 54,35% en 2009.

⁷ Des mesures ont été prises pour l'exécution de cette activité afin d'accélérer le processus.

2.4.1.2. Amélioration de la commande publique et de la pratique des marchés publics

S'agissant de l'amélioration de la pratique des marchés publics, l'année 2008 a permis à la DCMP et l'ARMP, avec l'appui financier des PTF et de l'Etat, d'organiser les sessions de sensibilisation, de partage et de formation au profit des autorités contractantes couvertes par le champ d'application et d'engager la mise en place des outils de gestion et de régulation des marchés publics. Il s'agit :

- du manuel technique, administratif et financier de l'ARMP ;
- du règlement intérieur du comité de règlement des différends et des procédures d'application de la régulation des marchés ;
- du manuel technique et administration de la DCMP ;
- du manuel d'application du CMP ;
- des dossiers types pour la passation des marchés ;
- et du système d'informatisé et de gestion des marchés publics (SIGMP).

Le nouveau code des marchés publics entré en vigueur en janvier 2008 renforce le respect des principes d'intégrité et de transparence à travers :

- la séparation des fonctions de contrôle a priori et de régulation avec la création de la DCMP et de l'ARMP ;
- l'autonomisation du financement de l'ARMP par la mise en place d'une redevance sur les marchés publics ;
- l'adoption par décret d'une charte d'éthique et de transparence des marchés intégrée dans les DAO et les DRP sous la forme d'un modèle type faisant partie intégrante des pièces administratives à produire par les soumissionnaires ;
- la publication systématique des Avis Généraux et Plans annuels de Passation des Marchés ;
- la systématisation des audits a posteriori des marchés à la fin de chaque gestion budgétaire.

A la suite de l'évaluation externe satisfaisante du SNPM conduite en février 2008, l'objectif d'aligner ce dernier sur les pratiques et standards internationaux a suscité de nouvelles initiatives en vue du renforcement des capacités techniques des agents de la DCMP, des agents des autorités contractantes, des professionnels de la presse, des acteurs de la société civile et du secteur privé.

Le principe des appels d'offres pour l'exécution de la commande publique, le respect du plafond contractuel fixé à 20% dans le cadre du PEF/ISPE (2007-2010) pour les marchés par entente directe et la publication systématique des plans de passation, des avis généraux, des avis d'attribution et des décisions rendues par le comité de règlement des différends sont des facteurs révélateurs que le système national de passation des marchés a fonctionné durant l'année 2008 sur des pratiques généralement admises au plan international.

Afin d'inscrire dans la durée les résultats attendus de ces initiatives, l'appui financier des PTF a permis au Gouvernement de disposer d'un cadre de planification stratégique et opérationnel (2009-2011) résultant du Plan d'Actions Global de Formation sur les Marchés (PAGFM) validé en mars 2008.

Les statistiques publiées sur le site web du SIGMP au titre de la gestion budgétaire 2008 renseignent déjà sur le nombre de plans de passation de marchés publiés transmis par les ministères, agences et établissements publics (184), le nombre total des réalisations envisagées (4 851), la répartition par type de marchés (travaux, fournitures, services, prestations intellectuelles et contrats de concession de service public) et mode de passation (AO « 2790 », DRP « 468 », SQC « 112 », ED « 89 », autres « 301 »).

2.4.1.3. Amélioration de la crédibilité budgétaire

L'évaluation externe sur la base de l'approche PEFA effectuée en juillet 2007 ayant jugé le cycle budgétaire du Sénégal conforme aux pratiques internationales, ce dernier a été codifié par décret en décembre 2008. Il intègre le CDMT dans le processus de préparation du projet de LFI. Le projet de LFI est voté régulièrement avant fin décembre.

Du point de vue de la prévision et du recouvrement des recettes, de nouvelles initiatives ont été prises en vue de l'amélioration continue des performances.

La création de nouveaux centres de services fiscaux à Dakar responsabilisés dans le recouvrement ainsi que le transfert effectif de la fonction recouvrement des impôts directs du CGE du Trésor à la DGID, entre autres, ont contribué au maintien en 2008 des performances réalisées en 2007 en matière de recettes intérieures, malgré une conjonction des situations de crises énergétique, alimentaire et financière. En outre, l'effort de modernisation de la prise en charge des fonctions d'assiette, de recouvrement et d'information sur les finances publiques, le progiciel SIGTAS est désormais déployé à l'ensemble des impôts pour tous les centres de services fiscaux de Dakar, l'implantation du progiciel ASTER s'est poursuivie l'interfaçage entre ASTER – SIGFIP - SIGTAS est devenu effectif afin de faciliter l'échange de données et la communication.

Les procédures d'exécution de la dépense publique ont été améliorées par la consolidation des mesures de déconcentration de l'ordonnancement du budget et d'informatisation de la chaîne de la dépense ainsi que par le lancement ou la poursuite d'actions comme :

- la modernisation en cours du système de gestion de la solde et des pensions qui devrait permettre à l'Etat de disposer d'un fichier unifié du personnel de l'Etat et de sécuriser et de pérenniser les applications informatiques ;
- le déploiement de SIGFIP au niveau des régions administratives : 5 régions connectées, l'objectif étant de couvrir l'intégralité du territoire avant fin 2010 ;
- la limitation de l'utilisation des procédures dérogatoires et la suppression de toute possibilité de recours aux avances de trésorerie ;
- la limitation des virements de crédits au ratio de 10% fixé par la loi organique portant sur les lois de finances ;

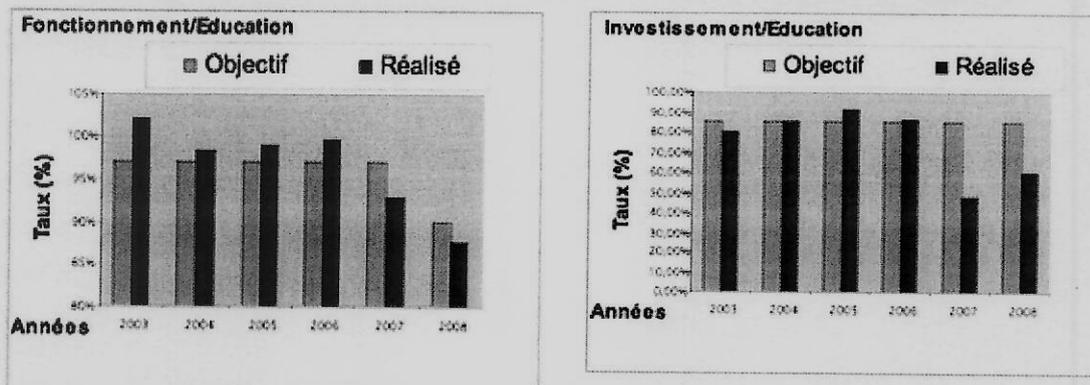
- l'encadrement des conditions de reprise en engagement et de report des crédits du budget général par la fixation des règles en la matière en vue de minimiser les sources de perturbation dans la gestion budgétaire ;
- la réglementation des conditions d'ouverture, par les administrations bénéficiaires de fonds publics, de comptes bancaires dans les banques privées.
- l'adoption d'un projet de loi fixant notamment les conditions dans lesquelles les agences autonomes peuvent être créées et les mécanismes de contrôle de leurs opérations et les procédures d'exécution.

2.4.1.4. Exécution budgétaire

Le taux d'exécution global du budget en 2008 est ressorti à 93,5% dont 98,5 pour le budget de fonctionnement et 88,5% pour les dépenses d'investissement.

Les **Ministères en charge de l'Education nationale** ont connu également des taux d'exécution relativement élevés. En effet, le taux d'exécution du budget des ministères en charge de l'Education nationale est ressorti à 80,87% ⁽⁸⁾. Le **budget de fonctionnement** a été exécuté à 87,7% en 2008 contre 92,78% en 2007. **Ce taux d'exécution n'a pas atteint l'objectif de 2008 (90%)**. De même, le **taux d'exécution du budget d'investissement** a été de l'ordre de 60,08% en 2008. Bien qu'ayant connu une nette progression par rapport à 2007 (47,82%), il **n'a pas atteint l'objectif de 2008 (85%)**.

Graphique 15 : Evolution du budget de l'Education en fonctionnement et investissement



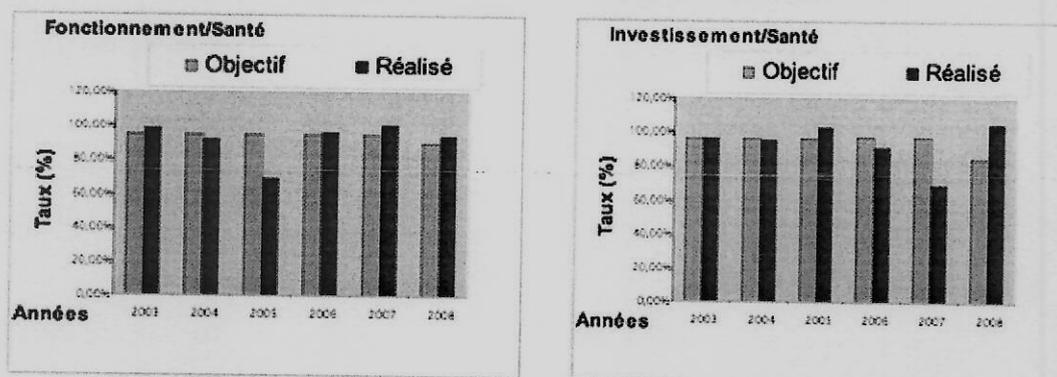
Source : SIGFIP/DGF

Quant au **Ministère Santé et de la Prévention**, il a également connu un taux d'exécution de son budget (fonctionnement et investissement), relativement élevé (88,21%). Cette performance est expliquée par l'exécution de son **budget d'investissement** qui a atteint un **taux de 105,43%**, pour devenir largement supérieur, non seulement par rapport à son niveau de 2007 (68,59%), mais également son niveau prévu en 2008 (85%). Par contre, le **taux d'exécution du budget de**

⁸ Ce taux a été calculé sur le total fonctionnement et investissement des ministères en charges de l'éducation

fonctionnement étant à 93,91% en 2008, a connu une légère baisse par rapport à son niveau de 2007 (99,43%), mais a dépassé son niveau prévu pour 2008 (85%).

Graphique 46 : Taux d'exécution budgétaire de la Santé



Source : SIGFIP/DGF (Lettre N°01321 MEF/DGF/DB/DB3 du 27 avril 2009)

Pour réduire l'impact de la crise internationale de la flambée des prix du pétrole et des denrées de base, le Gouvernement a procédé à des ponctions sur le budget de 2008 au titre de la LFR. Celles ont été de l'ordre de 120 milliards dont 15 milliards sur le fonctionnement et 105 sur les investissements.

Encadré 3:

Ces calculs ont été réalisés sur la base des projets et programmes codifiés selon la nomenclature sectorielle (secteurs et domaines) et les objectifs prioritaires du DSRP_2. Sur la base des montants agrégés par objectifs prioritaires, les différents ratios et taux ont été calculés. Le tableau en annexes retrace le détail de calcul effectué sur la base de cette méthodologie à partir des données transmises par la DDI et la DCEF.

Le taux d'exécution du BCI (projets et programmes) est estimé à 68,15% en 2008. Le taux d'exécution des ressources des PTF (78,7%) est ressorti supérieur à celui de l'Etat (61%). Pour les taux d'exécution des objectifs stratégiques du DSRP, l'axe_2 a enregistré le taux le plus élevé avec 75,4% contre 73,10% pour l'axe_1, 57,26% pour l'axe2 et 48,17% pour l'axe_3.

Tableau 2: Taux d'exécution du BCI en 2008

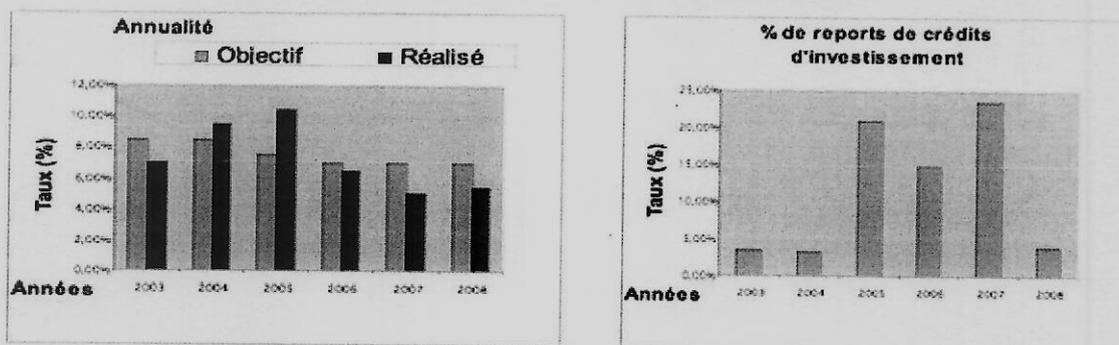
AXES DSRP	Etat	Bailleurs	Total	Exécution du BCI par axe stratégique du DSRP
Axe1	69,33%	77,14%	73,10%	
Axe2	40,76%	79,51%	57,26%	
Axe3	45,73%	63,94%	48,17%	
Axe4				
Total	71,13%	93,20%	75,40%	
	60,94%	78,69%	68,15%	

Source : DDI et DCEF (PTIP-2008-2010)

La performance constatée dans l'exécution budgétaire résulte notamment par l'accélération de la poursuite des réformes budgétaires et financières. En août 2008 un plan d'action a été adopté.

De même, le Gouvernement continue de s'inscrire dans la ligne du principe de l'annualité budgétaire. En effet, le **taux d'annualité budgétaire a été établi à 5,43% en 2008** contre 5,01% en 2007, en légère dégradation sur la période, mais **l'objectif fixé pour 2008 (moins de 7%) a été atteint**. Le régime des reprises d'engagement et reports de crédits a été simplifié. Le pourcentage de report de crédits d'investissement de la gestion budgétaire de 2008 sur celle de 2009 est de **■ A confirmer ■**. L'objectif de ne pas dépasser les 5% a été atteint.

Graphique 17 : Evolution du taux d'annualité budgétaire



Sources : DGF et DCEF

2.4.1.5. Niveau d'endettement

L'encours total de la dette publique en 2008 s'est établi à 26% du PIB contre 23,7% en 2007, soit largement en dessous de la norme de 70% retenue par l'UEMOA.

La durée moyenne de passation de marchés publics est de 129 jours en 2008. L'objectif recherché (inférieur à 150 jours) a été largement atteint.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration de la transparence budgétaire, le gouvernement a procédé à la réorganisation des conditions dans lesquelles les agences autonomes de l'Etat peuvent être créées, suivies et contrôlées, la maîtrise des flux de financement extérieurs et la prévisibilité des transferts de l'Etat aux collectivités (FDD/FECL et Décentralisation du BCI).

En ce qui concerne le Contrôle externe de la gestion budgétaire par la Cour des Comptes et l'Assemblée Nationale, le **nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé est passé de deux (2) en 2007 à trois (3) en 2008 (2002, 2003 et 2004).**

Par ailleurs, le pourcentage des comptes de gestion reçus par la Cour des Comptes est passé de 17,60% en 2007 à 14,40% (A confirmer par le PCBRF !!!!!!!)en 2008.

En 2008, 10 assistants parlementaires ont été recrutés pour accompagner les députés de la commission des finances de l'Assemblée et du Sénat durant les sessions budgétaires. Des formations ont été organisées à l'intention des deux institutions de contrôle : (i) pour la CEGFPCE, deux sessions de formation portant respectivement sur la « loi de Règlement et le compte des administrations financières et générales » et sur le « contrôle du suivi budgétaire » et ; (ii) En ce qui concerne la Cour des comptes, les formations ont porté sur « l'audit de la dette publique », « l'éthique et la déontologie » et « la gestion du courrier administratif ».

Le système d'information sur l'exécution des opérations financières projets et programmes est opérationnel bien qu'il ne couvre pas tous les apports des bailleurs de fonds, en dépit de leurs engagements. Toutefois, sa publication reste limitée. Les situations d'exécution budgétaire publiées sur le site manquent d'exhaustivité. Les dépenses de personnel sont en retard dans le SIGFIP qui ne retrace pas les situations d'exécution financières des services autonomes ou déconcentrés.

Pour **améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion des finances publiques** et des procédures d'exécution des marchés publics, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreuses réformes dont la plupart initiées à la suite à l'évaluation CFAA/CPAR. La revue des performances de son système de gestion des finances publiques a donné lieu à un plan d'action PEFA (2008-2010). La mise en œuvre des réformes budgétaires et financières a été jugée satisfaisante en 2008. D'ailleurs, des efforts financiers importants ont été consentis en 2008 pour accélérer les réformes économique, budgétaire et financière.

2.4.2. Gouvernance judiciaire

La gouvernance judiciaire, prise en charge à travers le Programme Sectoriel Justice (PSJ), qui prend en compte l'ensemble des préoccupations du secteur. Il contribue à réformer et à moderniser la Justice afin de la rendre apte à remplir sa fonction essentielle de régulation économique et sociale et à jouer pleinement sa partition dans la lutte contre la pauvreté. Les actions prises visent l'efficacité, l'accessibilité et la lutte contre la corruption.

Au titre de **l'accroissement de l'efficacité de la justice**, il a été noté que le délai de délivrance du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) est ressorti à 24 heures en 2008 contre

Gouvernance

Il s'agit de poursuivre l'amélioration du **Cadre harmonisé de gestion des finances publiques (CHGFIP)**.

Dans le domaine de l'amélioration du Système Budgétaire, il s'agit sur la période 2009-2011, de mettre en œuvre des recommandations issues de la mission d'assistance du département des finances publiques du FMI d'octobre 2008.

Egalement, la mise en œuvre du plan des réformes budgétaires et financières (2009-2011), synthèse de l'ensemble des mesures devant touchées les finances de l'Etat, sera un axe d'intervention, de même que le plan stratégique de formation des marchés publics (2009-2011).

En matière de **gestion de la politique économique**, des efforts doivent être entrepris pour améliorer le pilotage et le suivi-évaluation des politiques publiques. A cet égard, il conviendra entre autres de financer les enquêtes périodiques de suivi de la pauvreté et d'entreprendre les activités de mise en œuvre du Schéma Directeur de la Statistique.

Les activités de 2009 de l'ANSD s'articuleront principalement autour des grandes rubriques suivantes :

- appui à la préparation de la revue du DRSP-II ;
- préparation des réunions des instances de coordination (CNS, CTPS) ;
- préparation de la table ronde des bailleurs ;
- Mise en place des sous-comités du CTPS ;
- Animation de la coordination statistique (ateliers de partage, renforcement de capacités, etc.)
- Suivi de la mise en œuvre du SDS 2008-2013.

Les orientations en matière de gouvernance seront renforcées par :

- la réalisation d'une enquête auprès des usagers du service public pour mesurer le degré de satisfaction ;
- l'élaboration d'un schéma directeur de la réforme de l'Etat ;
- l'unification du fichier du personnel de l'Etat (solde, fonction public, ministères techniques) pour une meilleure maîtrise des dépenses de personnels.

Les perspectives de la **Gouvernance judiciaire** portent sur la mise en place de la Nouvelle Carte judiciaire pour rapprocher davantage la justice des justiciables, la modernisation des greffes des Cours et tribunaux pour améliorer l'efficacité de la justice et réduire les délais de disponibilité des décisions de justice, la réforme du Contentieux économique et financier par la spécialisation des juges, l'instauration de chambres économiques et financières et le renforcement de la capacité des magistrats et greffiers en matière économique et financière, la consolidation de l'informatisation et l'interconnexion des juridictions et services judiciaires.

Quant à la **Gouvernance locale**, il s'agira de se doter d'une politique sectorielle de la décentralisation, de mettre en place un CDSMT pour le secteur, d'adopter la charte de la

déconcentration, de renforcer les compétences techniques et les ressources financières des Collectivités locales.

Pour le **Développement des pôles secondaires**, les actions immédiates prévues, ont trait à la sensibilisation des autorités et les PTF à consentir plus de moyens pour permettre l'élaboration des documents cadre d'urbanisme (PDU) mais aussi la planification d'un programme d'action et d'investissement dans les villes identifiées.

IV. Conclusion et recommandations

IV.1. Conclusion Générale

Globalement, il convient de noter que le processus de revue 2009 a enregistré des améliorations. La participation des différents services concernés de l'Etat avec la tenue des revues sectorielles qui ont marqué la qualité du processus.

Au terme de l'analyse des résultats de la mise en œuvre du DSRP pour l'année 2008, il apparaît des performances variables d'un secteur à un autre. Même si l'année 2008 a été une période de plein exercice de la crise financière, dont les effets négatifs n'ont pas encore fini d'affûter les résultats, un certain nombre de contraintes traînent encore et restent à être résolues.

Sur le plan macroéconomique, le Sénégal a connu en moyenne au cours des trois années de mise en œuvre du DSRP II (2006-2008), un ralentissement du rythme de sa croissance économique, ce qui compromet de plus en plus l'atteinte de certains objectifs fixés pour 2015, dans le cadre des OMD. Les résultats restent particulièrement insuffisants en 2008 et rendent encore plus difficile la poursuite des objectifs de croissance qui devraient faire du Sénégal, un pays émergent en 2015. A cela s'ajoute les lenteurs observées dans la mise en œuvre de la SCA.

En 2008, l'inflation a également dépassé les tendances antérieures et a sensiblement affecté la qualité de vie des populations urbaines et rurales. Pour atténuer les effets, d'importantes actions ont été menées dans le cadre du Programme social d'urgence. Pour renforcer l'impact des actions dans ce domaine, un ciblage efficace doit être effectué sur la base des choix de politique économique du gouvernement.

Cependant, certains secteurs continuent à faire porter de bons résultats. L'agriculture pour sa part a réalisé de grandes performances et son effet multiplicateur sur les autres secteurs de l'économie pourrait davantage être bénéfique à l'économie si sa période de rattrapage reste dans les délais requis.

Toujours au niveau sectoriel, d'importants résultats ont été enregistrés dans les secteurs sociaux de base notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, l'assainissement, le cadre de vie et l'environnement. Les performances réalisées montrent une nette amélioration des indicateurs de la liste restreinte, ce qui permet de retenir un niveau satisfaisant de la mise en œuvre des actions prioritaires de l'axe 2 pour l'année 2008.

Des initiatives visant à soutenir les ménages les plus pauvres ont été entreprises en 2008, qu'il convient de noter. La baisse de croissance économique enregistrée en 2008, assortie d'une hausse des prix à la consommation, laisserait entrevoir un rythme de dégradation des conditions

de vie des populations difficile à contenir. A cet égard, plusieurs efforts ont été faits par l'Etat pour répondre aux impacts de la crise pour les populations pauvres et vulnérables.

Il apparaît de l'analyse des résultats atteints en 2008, que la Protection sociale et la gestion des risques et catastrophes, des efforts restent à faire. Malgré les efforts considérables qui ont été faits pour amorcer les actions prioritaires, les ressources allouées restent toujours faibles, avec de faibles taux d'exécutions.

Par rapport à ce secteur de protection sociale, un effort substantiel a été fait dans le cadre de la mobilisation des ressources destinées au financement des actions prioritaires. Toutefois, les niveaux d'exécution restent encore faibles pour entreprendre un véritable amorçage des actions prioritaires.

Dans le cadre de la gouvernance économique et financière, l'amélioration du dispositif de préparation du budget de l'Etat, s'est poursuivie en 2008. La programmation du BCI pour cette année couvre largement les prévisions du PAP/DSRP. Les procédures d'exécution de la dépense publique ont été améliorées par la consolidation des mesures de déconcentration de l'ordonnancement du budget et d'informatisation de la chaîne de la dépense ainsi que par le lancement ou la poursuite d'actions. Cependant, les coupes budgétaires, opérées en 2008, a certainement eu un impact qui a ralenti les performances sectorielles.

Dans le cadre de la transparence budgétaire, le Gouvernement a mis en œuvre le nouveau Code des Marchés Publics (CMP) en 2008 qui régit désormais la passation et l'exécution des marchés publics. Cependant, le Gouvernement a pris des engagements dans le sens d'accélérer la gestion des finances publiques et une application ferme du Code des Marchés Publics.

Le cadre de gestion de la politique économique s'est renforcé en 2008 avec la réalisation du premier exercice du DSRP_2, de la bonne mise en œuvre de l'ISPE et l'adoption d'un plan d'action de la Déclaration de Paris. Dans ce dernier cas, un accord cadre des appuis budgétaires a été mis en place, même s'il faut préciser le faible montant de l'aide publique au développement reçu par le Sénégal.

S'agissant de la gouvernance judiciaire, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre du Programme Sectoriel Justice (PSJ) avec des résultats satisfaisants ont été au titre de l'accroissement de l'efficacité de la justice, de l'accélération des réformes pour l'amélioration de l'accessibilité de la justice.

Dans le cadre de la Gouvernance locale, le cadre institutionnel et organisationnel est marqué par la réforme territoriale, avec la création de nouvelles collectivités locales. D'autres mesures organisationnelles ont été prises en vue d'un pilotage stratégique et efficace du développement local. En termes d'accroissement des ressources des Collectivités, pour l'exercice budgétaire 2008, le Gouvernement a augmenté et respecté le critère de répartition des FECL et FDD dans le budget hors dette, mis à disposition par des actes de transfert signés le 25 mars 2008.

Pour le volet des pôles secondaires, un programme de promotion de villes secondaires stratégiques a été élaboré et la composante « identification sur l'ensemble du territoire national des localités susceptibles d'être érigées en villes secondaires stratégiques » a bénéficié d'un financement du BCI.

Dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, le Gouvernement a adopté un plan d'actions (2008-2010) et signé avec sept (7) PTF un Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB).

Dans le cadre de l'amélioration du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SRP, un Schéma Directeur de la Statistique (SDS) a été mis en place.

IV.2. Recommandations

Il importe, pour rattraper les retards observés et accélérer le processus pour l'atteinte des objectifs fixés de mettre en œuvre les recommandations suivantes.

Au niveau macroéconomique :

- Analyser à travers des études thématiques sur les causes du ralentissement de la croissance et sur les goulots d'étranglement quant à l'atteinte réelle de tous les OMD au Sénégal ;
- Prendre les mesures, réformes et actions nécessaires pour un processus de rattrapage du scénario tendanciel pour mieux s'inscrire dans l'atteinte des OMD ;

Au titre de la mise en œuvre des actions prioritaires

- Accélérer la mise en œuvre de la SCA en dégageant les ressources nécessaires à une prise en charge correcte des plans d'action des grappes et du programme des « Clusters locaux ».
- Respecter le plus possible la planification budgétaire du DSRP II lors des arbitrages annuels, pour les secteurs clés de création de richesses, tels que l'agriculture, les PME/PMI et l'Artisanat ;
- Retenir les actions qui ne figurent pas dans le PAP/DSRP-II et qui entrent dans la réalisation des différents objectifs stratégiques (Exemple : plan d'actions stratégique de l'ITA, Programme d'appui au secteur minier, etc.) ;
- Améliorer le suivi de la commercialisation des produits locaux notamment ceux de la GOANA, une structure comme l'ARM doit être dotée de locaux spatiaux de même que de matériels de bureau et de transport ;
- Assurer une plus grande disponibilité de ressources suffisantes, sécurisées et pérennes est pour une bonne maîtrise de la planification, de la programmation et de la mise en œuvre des programmes et projets extraits des lignes d'action de la matrice des mesures du DSRP-II ;
- Renforcer la coordination de la politique de l'emploi au Sénégal ;
- Prendre des réformes et mesures visant à renforcer les systèmes formels de Sécurité ;
- Adopter le système de transfert de ressources aux groupes vulnérables (le transfert de cash) à travers des expériences pilotes au niveau des secteurs sociaux comme l'éducation et la santé ;
- Prendre en compte le caractère transversal de la SNEEG dans les politiques sectorielles, dans les budgets des sectoriels et la lettre de cadrage budgétaire ;
- Adopter un plan global d'accélération des réformes budgétaires et financières en vue d'améliorer la gestion et l'efficacité des finances publiques ;

- Harmoniser les approches et les instruments de planification et du suivi du DSRP avec ceux du Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) notamment à travers l'application par les programmes nationaux de l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- Accroître les budgets de mise en œuvre du programme de développement des villes secondaires.

Au titre du suivi de la mise en œuvre

- Accélérer l'élaboration du cadre stratégique de l'Agriculture pouvant faire office de politique sectorielle ;
- Mettre en place un système de suivi évaluation à la DAPS et réaliser les enquêtes agricoles étendues au secteur de l'élevage
- Favoriser une Gestion Axée sur les Résultats (GAR) dans les Ministères Techniques en vue d'une meilleure planification des projets ;
- Renforcer le processus d'amélioration du système de programmation, de budgétisation, d'exécution et de suivi-évaluation du DSRP_2 ;
- Renforcer les moyens de l'ANSD pour la production des statistiques nécessaires pour renseigner les indicateurs du DSRP et des autres politiques de développement par le financement du SDS ;
- Entamer la préparation de la formulation du DSRP_3, visant l'atteinte des OMD au Sénégal.

Éléments bibliographiques

- Rapports sectoriels
- CSPLP/MEF : DSRP II, 2006
- CSPLP/MEF : Mise en œuvre du DSRP, Revue annuelle conjointe 2009, Feuille de route ;
- CSPLP/MEF : TDR Groupe de travail revue 2009
- DPEE/ MEF : Rapport Economique et financier, Décembre 2009
- CSPLP/MEF : Exécution des projets et Programmes 2008 selon les objectifs du DSRP, 2009
- DCEF : BCI 2007-2009, revue DSRP II

ANNEXES

Tableau A1 : Liste restreinte des indicateurs du DSRP_2

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE					CIBLES/OBJECTIFS				
				2004	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2015
				CADRE MACROECONOMIQUE									
CADRE MACROECONOMIQUE													
1.	Taux de croissance réel	DPEE	2004	5,9%	5,6%	2,4%	4,7%	2,50%	2,5%	5,2%	5,0%	5,1%	7,0%
2.	Taux d'inflation	DPEE	2004	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	5,8%	5,8%	3,1%	2,0%	2,0%	2,0%
3.	Taux d'investissement	DPEE	2004	21,6%	24,5%	24,8%	26,4%	26,8%	27,6%	26,0%	26,0%	26,0%	30,0%
4.	Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)	DPEE	2004	-5,2%	-4,6%	-7,3%	-5,9%	-6,8%	-5,6%	-5,4%	-4,0%	-4,0%	-3%
PAUVRETE MONETAIRE													
5.	Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	ANSD/MEF	2005	ref 2005	50,80%	50,40%	48,40%	(*) Pas de données récentes			42,00%		<30%
	Urbain	ANSD/MEF	2005	ref 2005	38,80%	38,00%	34,00%				<30%		<25%
	Rural	ANSD/MEF	2005	ref 2005	61,90%	56,00%	48,00%				<43%		<30%
AGRICULTURE													
6.	Rapport entre production irriguée / production totale	DAPS	2004	13,10%	12,90%	16,70%	18,90%	21,30%	21%	24%	27,1%	30,6%	50%
7.	Production céréalière (en tonnes)	DAPS	2004	1084530	1432831	1010198	772 239	1 756 706	1722867	1352290	1374828	1394468	1454971
ELEVAGE													
8.	Quantité de lait produit par an (millions de litres)	DIREL/MEI	2005	ref 2005	116	120	137	146	143	148	162	170	208
9.	Quantité de viande et d'abats produits par an (en milliers de tonnes)	DIREL/MEI	2005	ref 2005	131	140	133	152,255	161	180	198	217	291
TOURISME													
10.	Nombre d'entrées de touristes par an	DEP/Tourisme	2004	666616	769489	866154	874 523	918 300	1 191 000	1300000	1500000	1 750 000	2 000 000
TRANSPORT													
11.	Pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison	DTT---ANS	2000(enquête village)					(**)					
12.	Nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an	AATR	2006	313	320	640	373	277,483	303	590	250	200	600
13.	Nombre de km de route non revêtue classé récupéré par an	AATR	2005	435	736	356	373	277,483	337,53	350	400	430	460
14.	Nombre de km de route revêtue classé récupéré par an	AATR	2005	260	270	500	596	301,2	337,53	370	400	425	450
ÉNERGIE													
15.	Nombre de MW mis en service (Puissance installée)	SENELEC	2004	514,5	562,5	632,9	641	701	700	700	825	950	950
16.	Nombre de milliers de MWh produits (Energie disponible)	SENELEC	2004	1952	2170	2192	2305,6	2401,4	2446	2737	3067	3262	4199
17.	Taux d'électrification rurale	DE/ME	2004	13,0%	14%	16%	17,2%	21%	22%	22%	37%	47%	55%
MICROFINANCE													
18.	Nombre de bénéficiaires	DRS/SFD	2006		799 625	871035	914 597	923 682	923 682	1 000 656	1 077 629	1 142 647	1 426 629
SECTEUR PRIVÉ													

AXE I: CREATION DE RICHESSE ET CROISSANCE PRO PAUVRE

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	HISTORIQUE					CIBLES/OBJECTIFS					
			Référence	2004	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2015
19. Délais et coût du transfert de propriété	décal	DGID/MEF	2005	ref 2005	118 jours en moy.	< 118 jours en moy	114 jours	18 jours	20 jours	20 jours	20 jours	20 jours	< 12% de la valeur
	Coût		2005	ref 2005	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	12% de la valeur	< 12% de la valeur	< 12% de la valeur	< 12% de la valeur
20. Pourcentage de femmes dans les instances de décision au niveau politique		Ministère de la famille	2008	Indicateur nouveau			17,98%	10%	>10%	>10%	>10%	>10%	>10%
21. Taux de sous emploi		Dir Emploi-- ANSD	2005	ref 2005	22,5% (ESPS)	20,90%	19,50%	18	18,20%	15,70%	14,60%	11,00%	11,00%
22. Taux d'activité		Dir Emploi -- ANSD	2002	ref 2005	50,70%	50,70%	53,46%	56,37%	59,44%	62,68%	66,10%	81,73%	81,73%
EQUITE DE GENRE													
EMPLOI													
EDUCATION													
23. Taux brut de scolarisation	National	DPRE / Education	2004	79,70%	81,90%	83,40%	87,60%	90,10%	89,60%	93,7%	96%	105,0%	105,0%
	Filles		2004	78,0%	80,7%	83,3%	88,5%	92,40%	90,5%	94,6%	97%	105,0%	105,0%
	Garçons		2004	81,4%	83,0%	83,4%	86,8%	88,00%	88,7%	92,8%	95,0%	104,0%	104,0%
24. Taux d'achèvement	National	DPRE / Education	2004	48,8%	53,4%	49,7%	55,1%	58,40%	59,0%	66,2%	70,5%	90,0%	90,0%
	Filles		2004	45,3%	49,8%	48,1%	52,9%	59,00%	57,0%	60,5%	69,0%	90,0%	90,0%
	Garçons		2004	52,2%	56,9%	51,3%	57,3%	58,80%	61,0%	64,1%	71,8%	90%	90%
25. Taux brut d'Admission au CI	National	DPRE / Education	2004	93,4%	95,4%	103,2%	110,4%	113,60%	110,3%	110,3%	110,3%	110,2%	110,2%
	Filles		2004	95,1%	97,3%	106,4%	115,4%	119,10%	110,3%	109,0%	108,5%	106,0%	106,0%
	Garçons		2004	91,8%	93,6%	100,1%	105,7%	108,50%	106,2%	106,8%	107,4%	110,3,0%	110,3,0%
26. Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT		DPRH / METFP	2008	Indicateur nouveau				6,00%	3,00%	4,00%	6,00%	8,00%	20,00%
27. Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabetisation	National	Direction de l'Alphabetisation	2005		62223	62223	62223	83529	92893	92893	92893	92893	92893
	Femmes		2005		41044	489982		66208	57835	57835	57835	57835	57835
	Hommes		2005		21179	13241		17321	35057	35057	35057	35057	35057
SANTE													
28. Nombre de malades du SIDA pris en charge		SNIS	2004	1855	4407	5500	7325	7819	6900	7935	10493	11752	15000
29. Taux de couverture en TPI2		SNIS	2005	ref 2005	40%	53%	61%	63%	65%	80%	80%	82%	85%
30. Proportion d'accouchements effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)		SNIS	2004	39%	51,90%	59%	62,50%	61%	60%	68%	70%	73%	≥90%
31. Proportion d'enfants (0-11mois) complètement vaccinés		SNIS	2004	40%	78%	ND	89%	80%	70%	80%	≥80%	≥80%	≥80%
32. Nombre d'enfants (0-5ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/âge)		SNIS--CLM	2004	112 000	140 000	260 000	280 000	418 000	400 000	600 000	720 000	890 000	900 000

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus		Structures responsables	Référence	HISTORIQUE				CIBLES/OBJECTIFS					
					2004	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2015
au niveau communautaire														
Eau et assainissement														
33. Taux d'accès global à l'eau potable	urbain	UC-PEPAM ANSD	2004	91,0%	92,0%	93,0%	98,0%	98,0%	98,0%	98,0%	99,0%	99,0%	100,0%	
	Rural	UC-PEPAM ANSD	2004	64%	66%	69,5%	72,4%							75,5%
34. Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain		UC-PEPAM ANSD	2004	57,0%	59,0%	62,0%	63,9%	63,40%	65,9%	67,5%	71,0%	72,5%	78,0%	
35. Nombre de personnes nouvellement desservies en assainissement en milieu rural		UC-PEPAM ANSD	2005	ref 2005	20 500	33 100	29 700	74620	44 450	222 890	192 370	239 900	243 500	
Ressources naturelles et Environnement														
36. Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement		Ministère de l'Environnement	2004	0,6	0,74	1,02	1,08	1,25	>Ratio 2007	≥ Ratio 2008	≥ Ratio 2009	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2014	
37. Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse par an (en tonnes)		Ministère de l'Environnement	2006	Indicateur nouveau		1595147	753900	952900	952900	736496	569238	439964	157004	
38. Proportion de plans de gestion environnementale mis en œuvre et suivis (suivant EIE)		Ministère de l'Environnement	132 PGE	EIE	EIE	EIE	EIE	17%	17%	57%	60%	65%	85%	
Habitat et cadre de vie														
39. Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés par an		Ministère de l'habitat	2005	ref 2005	180000	57000	5260	27750	57000	57000	57000	57000	750000	
Protection sociale et suivi des groupes vulnérables														
42. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources		Minist de la Famille	2005	ref 2005	1250	1250	1250	3745	1500	1500	2000	2500	5000	
43. Nombre de personnes handicapées appareillées		Dir action sociale, Prog PRBC	2006	ref 2005	ref 2005	1050	850	13108	850	1050	1050	1050	4200	
44. Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système -socio éducatif		Minist de la Famille	2007	Indicateur nouveau			1462	1731	1731	1817	1907	2002	2102	
Bonne gouvernance et développement décentralisé														
AXE_IV	46. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur		ARMP	2008	Indicateur nouveau			(***)	0	0	0	0	0	
	47. Durée moyenne de la passation de marché		ARMP -- DCMP	2008	Indicateur nouveau			129	139,8 (2008)	≤150	≤150	≤150	≤150	
	48. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé		Cour des Comptes	2007	Indicateur nouveau			2	3 (2002, 2003 et 2004)	1 (proj loi 2004)	3 (proj loi 2005, 2006 et 2007)	1 (proj loi 2008)	1 (proj loi 2009)	1 (proj loi 2013)
	49. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus (en %)		Cour des Comptes	2005	ref 2005	13,60%	19,20%	17,60%	14,40%	14,40%	25%	40%	50%	100%
	50. Taux d'exécution du budget de la Santé		titre III	DB/DGF	98,23%	91,31%	68,95%	96,37%	100,26%	93,91%	95%	95%	95%	95%

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE				CIBLES/OBJECTIFS						
				2004	2005	2006	2007	2008	2008	2009	2010	2011	2015	
51. Taux d'exécution du budget de l'Education	titre V	DB/DGF	(2003) 95,7% (2003)	95,30%	102,26%	90,48%	68,59%	104,60%	85%	85%	85%	85%	85%	
	titre III	DB/DGF	102,04% (2003)	98,23%	98,84%	99,54%	92,78%	87,70%	90%	95%	95%	95%	95%	
	titre V	DB/DGF	80,2% (2003)	85%	90,94%	85,89%	47,82%	60,08%	85%	85%	85%	85%	95%	
	52. Taux d'annualité budgétaire		DB/DGF--DCEF	2004	9,50%	10,46%	6,50%	6,90%	5,43%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%
	53. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)		DACS	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				24 h	48 h	36 h	30 h	24 h	<24h
	53. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	délictuels	DACG (Dir, Aff, Crim et de grâces)	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				6mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois
		Criminels		Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				3ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
	55. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)	FECL (2% de la TVA l'année N-1)	DCL/MDCL DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				11,5 Mrds de FCFA	2% TVA de 2007	2% TVA de 2008	2% TVA de 2009	2% TVA de 2010	2% TVA de l'année N-1
		FDD (3,5% de la TVA l'année N-1)	DCLMDCL/DB/ME F	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau				16 Mrds de FCFA	3,5% TVA de 2007	3,5% TVA de 2008	3,5% TVA de 2009	3,5% TVA de 2010	3,5% TVA de l'année N-1
	57. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD		DB/DGCPT/MEF	2007					2,83 mois	< 3mois				

(*) Il n'y a pas de données récentes sur la pauvreté

(**) Cet indicateur ne pourra être renseigné qu'avec les données de l'Enquête Village 2009 (Septembre 2009)

(***) Cet indicateur ne pourra être renseigné qu'avec les informations de l'audit des marchés publics passés en 2008 (à partir de Septembre 2009). Le taux de marchés publics passés de gré à gré est ressorti à 6% en 2008.

Programmation et exécutions financières des programmes et projets en 2008 (BCI et PAP 2008).

Objectifs DSRP	PAP-DSRP (en millions)			BCI (en millions)			Ratio BCI/PAP			Taux d'exécution du BCI (Ordonnancements/BCI, en %)		
	Etat	Bailleurs	Total	Etat	Bailleurs	Total	Etat	Bailleurs	Total	Etat	Bailleurs	Total
1 Réduire la vulnérabilité des activités agricoles	9 142	1 500	10 642	30 970	2 673	33 643	3,39	1,78	3,16	38,89%	124,16%	45,66%
2 intensifier et moderniser la production agricole	17 635	21 843	39 478	18 125	17 979	36 104	1,03	0,82	0,91	104,30%	72,72%	88,58%
3 Favoriser le développement du foncier et les investissements productifs.	0	0	0	0	0	0						
4 Promouvoir l'agro-industrie.	0	0	0	0	0	0						
5 Diversifier les augmenter revenus agricoles	4 575	5 640	10 215	1 889	9 000	10 889	0,41	1,6	1,07	85,40%	96,19%	94,32%
6 Renforcer la sécurité alimentaire	3 800	2 500	6 300	2 768	2 014	4 782	0,73	0,81	0,76	120,28%	0,71%	69,92%
7 Renforcer le rôle des organisations paysannes	500	1 000	1 500	500	0	500	1	0	0,33	100,00%		100,00%
Agriculture	36562	32483	69045	64212	31636	95848	1,52	0,97	1,26	67,08%	79,15%	71,83%
8 Améliorer l'environnement de la production	200	0	200	866	463	1 329	4,33		6,65	30,10%	104,98%	56,19%
9 Sécuriser l'élevage pastoral et agropastoral	250	900	1 150	345	1 730	2 075	1,38	1,92	1,8	89,44%	49,33%	56,00%
10 Accroître la productivité du sous-secteur en vue de garantir la sécurité alimentaire et améliorer les revenus	2 350	500	2 850	3 328	1 911	5 239	1,42	3,82	1,84	50,75%	296,97%	140,55%
11 Améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux	450	0	450	685	0	685	1,52		1,52	46,08%		46,08%
12 Renforcer le système d'information et de gestion du sous secteur	100	0	100	0	0	0	0		0			
Elevage	3350	900	4250	3224	4334	7558	1,36	2,93	1,96	49,27%	174,51%	102,79%
13 Promouvoir les micro entreprises ou les petites entreprises rurales	100	1 355	1 455	75	1 542	1 617	0,75	1,14	1,11	23,00%	80,78%	78,10%
Promotion du secteur non agricole	100	1355	1455	75	1542	1617	0,75	1,14	1,11	23,00%	80,78%	78,10%
14 Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques	1 245	0	1 245	826	718	1 544	0,66		1,24	39,07%	27,61%	33,74%
15 Satisfaire la demande nationale en produits halieutiques et aquacoles	5 750	0	5 750	2 770	0	2 770	0,48		0,48	38,53%		38,53%
16 Valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale	2 000	4 500	6 500	1 645	2 000	3 645	0,82	0,44	0,56	16,59%	21,98%	19,55%
17 Promouvoir la professionnalisation et la qualification accrue des acteurs du secteur de la pêche et de la transformation	550	0	550	748	0	748	1,36		1,36	23,88%		23,88%
Pêche	9545	4500	14045	5219	2718	7937	0,68	0,6	0,62	30,75%	23,47%	28,28%
18 Moderniser les circuits de productions et de commercialisation,	50	0	50	300	0	300	6		6	26,12%		26,12%
19 Améliorer le système de Formation, d'apprentissage et de perfectionnement	0	0	0	227	0	227				96,09%		96,09%
20 Renforcer l'organisation des acteurs de l'artisanat	40	0	40	25	0	25	0,63		0,63	20,89%		20,89%
Industrie	300	1040	1340	300	1287	1587	1	1,24	1,18	50,00%	100,00%	90,55%
21 Poursuivre la restructuration de l'appareil industriel	300	1 040	1 340	300	1 287	1 587	1	1,24	1,18	50,00%	100,00%	90,55%
22 Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	2 160	6 850	9 010	100	0	100	0,05	0	0,01	0,00%		0,00%
23 Favoriser un développement industriel endogène	500	0	500	867	0	867	1,73		1,73	26,14%		26,14%
Transfert de savoir industriel et développement des PME/PME	2860	7890	10750	1267	287	2554	0,43	0,16	0,24	28,73%	100,00%	65,14%
24 Assurer la gestion de l'environnement et la réhabilitation des mines et carrières	0	1 000	1 000	347	1 100	1 447		1,1	1,45	657,28%	180,90%	295,14%
25 Améliorer les retombées financières des collectivités locales dans le cadre de la gestion et de l'exploitation des ressources	700	0	700	0	0	0	0		0			
Mines	700	1000	1700	347	1100	1447	0,65	1,1	0,85	657,28%	180,90%	295,14%
26 Favoriser un environnement attractif et promouvoir les investissements	0	420	420	3 960	7 678	11 638		18,28	27,71	28,75%	45,83%	40,02%
27 Intensifier l'ajustement interne des entreprises	0	0	0	0	0	0						
28 Poursuivre et approfondir les processus de privatisations	0	0	0	295	0	295				0,00%		0,00%

29	Rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises	0	0	0	0	0	0						
30	Simplifier et rationaliser le système d'information fiscale à l'investissement	0	0	0	0	0	0						
Promotion du secteur privé		0	420	420	4255	7678	11933		16,28	26,43	26,70%	45,53%	39,03%
31	Promouvoir l'équité et l'égalité de genre	181	100	281	0	0	0	0	0	0			
32	Renforcer les capacités des femmes en leadership	0	0	0	178	100	278				63,08%	64,40%	63,55%
Équité de Genre		181	100	281	178	100	278	0,86	1	0,89	63,08%	64,40%	63,55%
33	Accroître le contenu en emploi de la croissance	0	0	0	0	0	0						
34	Renforcer et intensifier la contribution des secteurs productifs à la création d'emploi et à la réduction de la pauvreté	0	0	0	581	0	581				21,12%		21,12%
35	Promouvoir l'emploi indépendant en milieu rural et périurbain	0	0	0	0	0	0						
36	Renforcer l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi	0	0	0	666	4 034	4 700				37,55%	56,74%	54,02%
37	Développer et moderniser le système de l'emploi public	80	0	80	0	0	0	0		0			
371	Promouvoir une meilleure organisation de la participation des travailleurs émigrés à l'effort de développement national	0	0	0	0	0	0						
Promotion de l'emploi		80	0	80	1247	4034	5281	16,89		65,01	28,89%	55,74%	50,40%
38	Promouvoir le dialogue social	0	0	0	0	0	0						
Dialogue Social		0	0	0	0	0	0						
39	Mettre en place un système performant de gestion et de suivi de la population sénégalaise vivant à l'étranger	154	0	154	9 913	0	9 913	64,37		64,37	30,63%		30,63%
40	Asseoir une politique d'implication des SE dans les efforts de développement	0	0	0	31	0	31				80,73%		80,73%
Sénégalais à l'étranger		154	0	154	9944	0	9944	64,37		64,37	30,73%		30,73%
41	Augmenter l'offre des biens et services exportables	150	0	150	500	511	1 011	3,33		6,74	46,54%	742,50%	398,31%
42	Améliorer l'accès aux marchés	100	950	1 050	240	0	240	2,4	0	0,23	84,38%		84,38%
Commerce		250	950	1200	740	511	1261	2,88	0,54	1,04	68,81%	742,50%	338,08%
43	Améliorer les retombées du tourisme au niveau local	75	0	75	155	60	215	2,07		2,87	71,79%	295,64%	134,26%
44	valoriser le sauvegarder et potentiel touristique national	285	0	285	2 120	107	2 227	7,44		7,81	63,06%	0,00%	60,03%
Tourisme		360	0	360	2276	167	2442	6,82		6,78	63,88%	106,22%	66,57%
45	Accélérer le développement des télé services en milieu urbain et rural	200	0	200	3 035	1 000	4 035	15,18		20,18	84,20%	1500,00%	435,08%
Nouvelles technologies de l'information et de la communication		200	0	200	3035	1000	4035	15,18		20,18	84,20%	1500,00%	435,08%
46	Favoriser l'emploi le par sport	1 600	2 600	4 200	2 027	2 000	4 027	1,27	0,77	0,96	25,90%	13,13%	19,56%
Développement du Sport		1600	2600	4200	2027	2000	4027	1,27	0,77	0,96	25,90%	13,13%	19,56%
47	Promouvoir les entrepreneurs, acteurs et agents culturels	1 415	600	2 015	7 415	514	7 929	5,24	0,86	3,93	57,97%	54,11%	57,72%
Culture		1415	600	2015	7415	514	7929	6,24	0,86	3,93	57,97%	54,11%	57,72%
48	Améliorer la mobilité et l'accessibilité en milieu rural	6 430	20 430	26 860	37 628	38 980	76 608	5,85	1,91	2,85	58,51%	79,75%	69,32%
49	Développer les infrastructures	23 900	12 000	35 900	25 483	7 089	32 572	1,07	0,59	0,91	97,33%	2,67%	76,73%
50	Améliorer la mobilité urbaine	17 250	17 030	34 280	23 545	25 884	49 429	1,36	1,52	1,44	85,84%	90,83%	88,45%
Transport et mobilité		27800	22460	32040	25533	71963	159605	1,82	1,45	1,60	77,35%	77,14%	76,80%
51	Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural et périurbain	40	850	890	665	0	665	16,63	0	0,75	0,00%		0,00%
Infrastructures de soutien		40	850	890	665	0	665	16,63	0	0,75	0,00%		0,00%
52	Améliorer l'accès aux services énergétiques	999	3 000	3 999	1 259	32 849	34 108	1,26	10,95	8,53	98,37%	65,98%	67,18%
53	Renforcer l'électrification dans les zones rurales et périurbaines	8 000	0	8 000	6 150	10 000	16 150	0,77		2,02	100,00%	58,48%	74,29%
54	Diversifier les sources d'énergie et les technologies	25	0	25	558	9 828	10 386	22,32		415,44	3,91%	11,67%	11,25%

84	Améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural	25 500	1 200	26 700	30 564	16	30 580	1,2	0,01	1,15	49,52%	100,00%	49,54%
85	Eradiquer les bidonvilles et les habitats précaires, dans les zones inondables	0	0	0	5 100	0	5 100				137,86%		137,86%
Cadre de vie et habitat		25 500	1 200	26 700	35 664	16	35 680	1,51	0,01	1,44	58,57%	100,00%	58,58%
Axe 2 : Accélération la promotion de l'accès aux services sociaux de base		90 207	58 918	149 125	100 091	74 277	174 368	1,11	1,26	1,17	40,76%	79,51%	57,26%
86	Lutter contre l'évasion sociale et promouvoir la prévention des risques sociaux	0	0	0	2 150	0	2 150				34,36%		34,36%
87	Elargir le champ d'application des services de sécurité sociale	0	0	0	32	0	32				0,00%		0,00%
88	Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux.	0	0	0	0	0	0						
89	Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation	0	600	600	0	0	0		0	0			
Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale		0	600	600	2 182	0	2 182		0	3,64	33,66%		33,66%
90	Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système assurance - maladie	0	0	0	0	600	600					42,96%	42,96%
91	Mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres risques auxquels sont confrontés les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat, etc.	0	0	0	310	3 000	3 310				0,00%	74,45%	67,48%
92	Mettre place des en mécanismes de prise en charge des maladies pour les personnes vulnérables	0	0	0	0	0	0						
Extension de la Protection Sociale		0	0	0	310	3 000	3 310				0,00%	69,28%	63,72%
93	Assurer la coordination et la promotion de la culture de prévention et de gestion des risques et catastrophes	0	0	0	0	0	0						
94	Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux	315	0	315	21 840	0	21 840	69,33		69,33	40,79%		40,79%
95	Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations	0	0	0	0	0	0						
96	Promouvoir la recherche et la formation sur le concept de risques et catastrophes	0	0	0	0	0	0						
97	Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	30	327	357	225	0	225	7,5	0	0,63	102,76%		102,76%
Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes		345	327	672	22 065	0	22 065	63,96	0	63,93	41,42%		41,42%
98	Améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables	1 230	500	1 730	142	0	142	0,12	0	0,08	18,31%		18,31%
99	Améliorer l'accès aux Services sociaux pour les groupes vulnérables et assurés l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leurs droits	0	0	0	900	700	1 600				97,08%	78,12%	88,79%
Protection et suivi des groupes vulnérables		1 230	600	1 730	1 042	700	1 742	0,85	1,4	1,01	66,36%	76,12%	68,64%
100	Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	0	0	0	0	0	0						
101	Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	300	0	300	0	0	0	0		0			
Personnes handicapées		300	0	300	0	0	0	0		0			
102	Améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées	0	0	0	500	0	500				42,21%		42,21%
103	Promouvoir les droits des femmes	1 300	0	1 300	0	0	0	0		0			
104	Améliorer la situation économique et sociale des femmes	800	0	800	2 241	0	2 241	2,8		2,8	91,73%		91,73%
105	Améliorer l'accès et le séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement et promouvoir l'enseignement professionnel pour les femmes	1 170	0	1 170	0	0	0	0		0			
Renforcer la situation de vulnérabilité		3 270	0	3 270	2 741	0	2 741	0,84		0,64	82,69%		82,66%
106	Développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi	410	795	1 205	1 081	380	1 461	2,64	0,48	1,21	38,07%	0,00%	28,17%
107	Renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (enfants de femmes mendiante, enfants guide des handicapés, enfants des	0	0	0	418	100	518				78,49%	0,00%	63,34%
Enfants en situation de vulnérabilité		410	795	1 205	1 499	480	1 979	3,68	0,9	1,64	49,24%	0,00%	37,38%

108	Améliorer les conditions de prise en charge des aînés	100	0	100	0	0	0	0	0				
109	Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés	1 631	0	1 631	108	0	108	0,07	0,07	109,93%			109,93%
Personnes âgées ou Aînés		1 731	0	1 731	108	0	108	0,06	0,06	109,93%			109,93%
110	renforcer les programmes insertion sociale et économique des jeunes	156	0	156	942	0	942	6,04	6,04	30,69%			30,69%
111	améliorer les conditions de vies jeunes et des adolescents	200	3 750	3 950	200	50	250	1	0,01	0,06	0,00%	100,00%	20,00%
Jeunes		356	3 750	4 106	442	50	492	3,21	0,01	0,29	25,32%	100,00%	28,45%
112	Promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes déplacées et des réfugiés	0	0	0	100	0	100				71,82%		71,82%
113	Améliorer les stratégies de gestion des réfugiés	259	1 100	1 359	0	0	0	0	0	0			
Pers déplacés et Réfugiés		259	1 100	1 359	100	0	100	0,39	0	0,07	71,82%		71,82%
114	Assurer une meilleure maîtrise des tendances démographiques défavorables, conformément à la Déclaration de Politique de Population renouvelée en juillet 2002	20	270	290	0	0	0	0	0	0			
Population		20	270	290	0	0	0	0	0	0			
Axe 3 : Protection sociale, Prévention et gestion des risques et catastrophes		7 921	7 342	15 263	31 189	4 830	36 019	3,94	0,66	2,36	45,73%	63,94%	48,17%
115	Renforcer les capacités de contrôle citoyen	0	0	0	3 260	331	3 591				28,06%	63,79%	31,36%
116	Réduire le déficit de communication interne et externe de l'Administration	0	0	0	24 622	0	24 622				71,47%		71,47%
117	Améliorer la gestion des finances publiques et les procédures de passation et d'exécution des marchés publics	150	3 000	3 150	25 351	419	25 770	169,01	0,14	8,18	72,61%	287,04%	76,10%
Amélioration de la qualité du service public et gouvernance économique		150	3 000	3 150	53 233	751	53 984	364,89	0,25	17,14	68,38%	488,48%	71,01%
118	Approfondir la réforme de la justice et améliorer le climat des affaires	0	0	0	5 725	3 000	8 725				75,38%	182,57%	112,24%
119	Lutter contre la corruption et renforcer la capacité d'analyse du pouvoir judiciaire.	12 473	10 183	22 656	3 500	0	3 500	0,28	0	0,15	40,00%		40,00%
Gouvernance judiciaire		12 473	10 183	22 656	3 500	0	3 500	0,28	0,20	0,54	69,88%	182,57%	91,58%
120	Accroître les ressources et poursuivre les réformes budgétaires et financières des collectivités locales	709	10 000	10 709	13 579	9 833	23 412	19,15	0,98	2,19	95,91%	98,31%	96,92%
121	Renforcer les capacités des collectivités locales	0	0	0	850	595	1 445				12,60%	100,00%	48,59%
Gouvernance locale et décentralisation		709	10 000	10 709	14 429	10 428	24 857	20,36	1,04	2,32	95,01%	98,31%	94,11%
122	Redynamiser les villes secondaires et frontalières	0	0	0	1 752	4 958	6 710				5,71%	12,25%	10,54%
123	Relever le niveau d'urbanisation	0	0	0	0	0	0						
Développement des pôles secondaires		0	0	0	1 752	4 958	6 710				5,71%	12,25%	10,54%
124	Améliorer le pilotage et le suivi évaluation de la mise en œuvre de la SRP	0	0	0	5 731	1 095	6 826				72,30%	100,00%	76,74%
Mise en œuvre et suivi évaluation de la SRP		0	0	0	5 731	1 095	6 826				72,30%	100,00%	76,74%
Axe 4: Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif		13 332	23 183	36 515	84 370	20 232	104 602	6,33	0,87	2,86	71,13%	93,20%	75,40%
Total Général		226 699	204 648	431 347	415 785	284 937	700 722	1,83	1,39	1,62	60,79%	80,02%	68,61%

Sources : DDI, DCEF et CSPLP

Tableau : Taux d'exécution du budget sectoriel (ressources internes, en million de FCFA) de 2008 par titre (fonctionnement et investissement)

Ministères	Dotation finale	Ordonnancement	Taux d'exécution
Ministère de la justice (Fonctionnement + Investissement)	4 080 454 615	4 017 230 417	98,45%
Dépenses de fonctionnement	4 056 406 000	2 605 143 862	64,22%
Investissements exécutés par l'Etat	24 048 615	1 412 056 555	5871,68%
Ministère de l'Economie maritime, des transports maritimes de la pêche et de la pisciculture (Fonctionnement + Investissement)	1 707 827 424	2 164 826 271	126,76%
Dépenses de fonctionnement	440 811 264	252 788 150	57,35%
Investissements exécutés par l'Etat	1 267 016 160	1 912 038 121	150,91%
Ministère des infrastructures, des transports terrestres et aériens (Fonctionnement + Investissement)	675 458 453	593 231 782	87,83%
Dépenses de fonctionnement	585 746 593	479 104 393	81,79%
Investissements exécutés par l'Etat	89 711 860	114 127 389	127,22%
Ministère agriculture et hydraulique rurale et de la sécurité alimentaire (Fonctionnement + Investissement)	2 757 195 180	3 131 745 861	113,58%
Dépenses de fonctionnement	950 621 500	634 788 795	66,78%
Investissements exécutés par l'Etat	1 806 573 680	2 496 957 066	138,22%
Ministère de l'artisanat et des transports aériens	69 218 707	389 787 263	563,12%
Dépenses de fonctionnement	69 218 707	29 957 333	43,28%
Ministères en charge de l'éducation nationale (les crédits délégués ont été comptabilisés) (Fonctionnement + Investissement)	130 855 150 786	105 819 483 255	80,87%
Dépenses de fonctionnement	98 501 150 786	86 381 337 309	87,70%
Investissements exécutés par l'Etat	32 354 000 000	19 438 145 946	60,08%
Ministère de la culture, du patrimoine historique classé, des langues nationales et de la francophonie (Fonctionnement + Investissement)	491 905 822	814 078 722	165,49%
Dépenses de fonctionnement	340 678 000	273 103 383	80,16%
Investissements exécutés par l'Etat	151 227 822	540 975 339	357,72%
Ministère de la santé et de la prévention (les crédits délégués ont été comptabilisés) (Fonctionnement + Investissement)	15 704 431 527	13 853 267 486	88,21%
Dépenses de fonctionnement	13 162 025 700	12 360 072 516	93,91%
Investissements exécutés par l'Etat	3 969 689 827	4 152 470 533	104,60%
Ministère de l'environnement, de la protection de la nature, des bassins de rétention et des lacs artificiels (Fonctionnement + Investissement)	5 743 104 401	4 982 368 593	86,75%
Dépenses de fonctionnement	3 045 713 926	1 958 863 282	64,32%
Investissements exécutés par l'Etat	2 697 390 475	3 023 505 311	112,09%
Ministère de la femme, de la famille et du développement social (Fonctionnement + Investissement)	3 302 117 845	3 423 528 797	103,68%
Dépenses de fonctionnement	1 159 866 600	651 667 030	56,18%
Investissements exécutés par l'Etat	2 142 251 245	2 771 861 767	129,39%
Ministère de l'élevage (Fonctionnement + Investissement)	2 006 242 946	2 619 712 656	130,58%
Dépenses de fonctionnement	440 593 000	243 116 921	55,18%
Investissements exécutés par l'Etat	1 565 649 946	2 376 595 735	151,80%

Sources : SIGFIP, lettre N°00624/MEF/DGF/SP du 23 avril 2009.